

Désarmement et contrôle des armements

Bien qu'aucun accord notable ne soit intervenu en 1977 sur le désarmement et le contrôle des armements, les efforts déployés sur le plan international se sont néanmoins intensifiés dans plusieurs domaines importants, aussi bien à l'ONU qu'ailleurs. En fait, le travail accompli par la communauté internationale ouvre la voie à un certain nombre d'initiatives majeures prévues pour 1978 et vise à garantir leur succès. Déterminé à faire ce qu'il peut pour maintenir l'élan imprimé jusqu'à maintenant et contribuer à des progrès véritables en la matière, le Canada a, lui aussi, multiplié ses efforts dans un certain nombre de domaines liés au désarmement.

Pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (SALT)

L'accord additionnel que visent depuis longtemps les deux grandes puissances nucléaires en vue de mettre fin à la course aux armements stratégiques et d'entamer le processus de réduction des arsenaux nucléaires demeure, à l'heure actuelle, la plus urgente et la plus importante des questions négociées dans le cadre du contrôle des armements. Il est essentiel à l'amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest et au progrès de la détente que les États-Unis et l'U.R.S.S. s'entendent pour limiter le stockage et le perfectionnement des armes nucléaires stratégiques, afin de stabiliser davantage l'équilibre stratégique et, ainsi, réduire les risques de guerre.

En 1972, les deux superpuissances ont signé leur premier accord sur la limitation des armes nucléaires stratégiques (SALT I); en 1974, à Vladivostok, elles sont parvenues à une entente sur les grandes lignes d'un accord SALT II. Au début de 1977, les États-Unis ont présenté de nouvelles propositions; à la fin de l'année, les négociations avaient progressé suffisamment pour permettre d'espérer la conclusion d'une entente SALT II au début de 1978.

A l'OTAN, comme à l'occasion d'entretiens bilatéraux, le Canada a pu faire part de son désir de voir les parties dotées d'armes rapidement sur des mesures propres à stopper la course aux armements nucléaires et même permettant de faire marche arrière.

Non-prolifération

Aux premiers rangs des nations avancées en technologie nucléaire, le Canada reconnaît avoir, en matière de non-prolifération, des obligations particulières auxquelles il accorde une importance de premier plan. Au cours de l'année, il s'est attaché à élargir et à renforcer le système international de non-prolifération. A la trente-deuxième session de l'Assemblée générale, il a coparrainé une résolution, appuyée par une large majorité, demandant aux États qui ne l'avaient pas encore fait d'adhérer au Traité sur la non-prolifération ou, du moins, d'accepter l'application de garanties, sous le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique, (A.I.E.A.) à l'ensemble de leur programme nucléaire.

De concert avec les États-Unis, le Canada a fortement appuyé une proposition visant à mettre sur pied un programme d'Évaluation du cycle du combustible nucléaire et a été nommé à la coprésidence du groupe de travail sur la disponibilité du combustible et de l'eau lourde qui relève de ce programme. Entreprise de coopération internationale, le programme étudie les moyens de réduire les risques de prolifération que présentent le cycle de fabrication du combustible nucléaire et l'augmentation de la production et des transferts de plutonium à l'échelle internationale. (Voir également: Affaires technologiques et économiques)

Essais nucléaires

En 1977, les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'U.R.S.S. ont engagé des négociations visant à mettre fin aux essais nucléaires, étant tous trois d'avis qu'il n'était pas nécessaire, pour ce faire, d'attendre la participation de tous les États dotés d'armes atomiques. Jusqu'à présent, les négociateurs se sont surtout demandé comment faire respecter les obligations du traité visé, s'il fallait interdire toutes les explosions nucléaires, y compris celles qu'on dit « pacifiques », et si le traité devait entrer en vigueur sans la participation de tous les États dotés d'armes atomiques. Ces négociations tripartites ne visent, en fait, qu'à dégager les éléments clés d'un traité d'interdiction qui serait ensuite négocié à l'échelle multilatérale à la Conférence de Genève sur le désarmement (C.C.D.).

Par ailleurs, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté par consensus, une résolution, copar-